



EDITORIAL

VOUS AVEZ DIT VACCIN ?

La vaccination représente l'un des plus grands succès de la médecine ; l'a-t-on oublié ? Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, **2 à 3 millions de vies sont en effet sauvées chaque année** grâce à cet acte simple de prévention.

Un siècle après la pire épidémie de grippe dans le monde, la propagation rapide de la désinformation (Internet et réseaux sociaux), mine la confiance dans les vaccins et risque d'entraîner de nouvelles épidémies. En France, l'importance de l'hésitation vaccinale a conduit à des taux

de couvertures vaccinales insuffisantes pour certaines valences (rougeole, méningocoque C), d'où une incidence de ces maladies trop élevée par rapport à d'autres pays.

Alors que les vaccins existants sont sous utilisés, les français, paradoxalement, demandent de nouveaux vaccins : contre l'infection par le VIH, et plus récemment contre le coronavirus 2019 !

Pour promouvoir la vaccination, l'ARS Grand Est peut heureusement compter sur l'engagement au quotidien d'acteurs dynamiques qui s'impliquent également dans des projets tels que l'expérimentation visant à améliorer

la couverture vaccinale contre le HPV, la campagne de promotion de la vaccination à destination des personnes atteintes de maladies chroniques ou immunodéprimées, ou encore promotion de la vaccination antigrippale des personnels soignants en établissements sanitaires et médico-sociaux...

Alors, poursuivons nos efforts et rappelons que « la meilleure protection, c'est la vaccination ».

*Dr Annick DIETERLING,
Directrice de la Promotion de la Santé, de la Prévention et de la Santé Environnementale,
ARS Grand Est*

AntibioTél ?!

Le réseau AntibioEst a mis en place un numéro de conseil téléphonique destiné aux professionnels de santé libéraux de notre région. Il est tenu par des membres du réseau et référents en antibiothérapie pour répondre à toutes les questions concernant l'antibiothérapie.

Il fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 (hors jours fériés).

**Un seul numéro d'appel
03 83 76 44 89**

Ce numéro permet d'avoir accès par l'intermédiaire d'un secrétariat téléphonique à un médecin infectiologue, bénévole pour cette fonction.



Vers une vaccination HPV de tous les adolescents



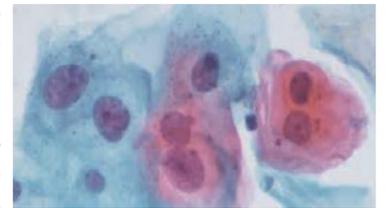
La Haute Autorité de santé (HAS) vient de recommander la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) de tous les garçons. La HAS a pris en considération les principales données disponibles pour les vaccins HPV notamment :

- La couverture vaccinale contre les HPV qui reste insuffisante (<30 %) en France au regard des objectifs fixés à 60 % par le plan cancer 2014-2019.
- La survenue d'environ **1750 nouveaux cas de cancers HPV-induits chaque année en France chez l'homme** (anus, pénis et plus fréquemment oropharynx) avec un risque d'infection particulièrement élevé chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.
- Un fardeau de maladies induites par les papillomavirus restant majoritairement porté par **les femmes avec environ 4580 nouveaux cas de cancers par an en France**.
- **Le vaccin GARDASIL 9® (9HPV) a démontré son efficacité** sur les lésions précancéreuses et cancéreuses liées aux HPV et dans la prévention des condylomes génitaux jusqu'à 26 ans.
- Le profil de **sécurité** des vaccins chez l'homme est similaire à celui observé chez la femme, et de nombreuses études étayant désormais l'absence de lien entre la vaccination et la survenue de maladies auto-immunes.
- Les pays qui ont obtenu une couverture vaccinale élevée constatent aujourd'hui les bénéfices de la vaccination tant chez les filles vaccinées que chez les garçons non vaccinés et indirectement protégés, même si le recul reste insuffisant pour évaluer l'impact de cette vaccination sur les cancers du col de l'utérus et ano-génitaux HPV-induits.

- La vaccination des garçons est perçue très favorablement par les médecins généralistes qui la citent comme le principal levier pour augmenter la couverture vaccinale.
- Les principaux freins actuels à la vaccination contre les HPV identifiés étant l'absence de proposition systématique par un médecin et les doutes sur la sécurité du vaccin.

Au terme de son évaluation, la HAS est favorable à l'élargissement de la vaccination contre les papillomavirus chez les garçons dans le calendrier vaccinal français et recommande :

1. **L'élargissement de la vaccination anti-HPV par GARDASIL 9® (9HPV) pour tous les garçons de 11 à 14 ans révolus selon un schéma à 2 doses (M0, M6).**
2. **Un rattrapage possible pour tous les adolescents et jeunes adultes de 15 à 19 ans révolus selon un schéma à 3 doses (M0, M2, M6).**
3. **Le maintien d'une recommandation vaccinale spécifique par GARDASIL 9® (9HPV) pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes jusqu'à 26 ans révolus selon un schéma à 3 doses (M0, M2, M6).**



L'élargissement de la vaccination HPV aux garçons est désormais inscrite dans le nouveau calendrier vaccinal, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021. Pour plus d'informations : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

Dr Emilia FRENTIU, PH Maladies Infectieuses, CHRU de Nancy



La vaccination antigrippale en pharmacie : où en est on ?

Généralisation de la vaccination antigrippale par les pharmaciens d'officine : premiers éléments chiffrés au 31/12/2019 **pour la région Grand Est**.



La campagne de vaccination antigrippale 2019-2020 a débuté le 15 octobre et s'est arrêtée le 29 février 2020.

Après deux campagnes d'expérimentation, **c'est la première année où tous les pharmaciens volontaires, formés et déclarés, peuvent proposer la vaccination à l'officine** (sans prescription médicale) aux personnes majeures éligibles (avec bon de prise en charge du vaccin), qu'elles aient été vaccinées précédemment ou non. Cette nouvelle possibilité vient en complément des autres professionnels vaccinateurs habituels (médecins, infirmiers et sages-femmes).

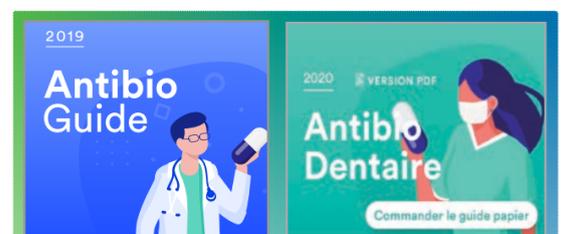
Au 31/12/2019, **1455 pharmacies de la région Grand Est ont vacciné au moins une personne, soit 89 % des officines**. Ceci montre la mobilisation importante de la profession pour s'acquitter de cette nouvelle mission.

Les pharmaciens ont vacciné 23 % des patients éligibles de la région, vaccinant 28 % des patients de 18 à 64 ans et 21 % des patients de plus de 65 ans. Ceci témoigne de la confiance des patients envers le pharmacien dans cette nouvelle tâche.

Concernant la couverture vaccinale nationale, elle était déjà en augmentation au 31/12/2019 (+ 8,1 %, mais seulement +5,6 % pour le Grand Est) pour la population cible par rapport à l'année dernière, ce qui laisse supposer une augmentation significative pour la fin de la campagne. Rien ne permet d'affirmer que c'est dû à la seule nouvelle possibilité de se faire vacciner par son pharmacien, mais cela y a sûrement contribué.

Ainsi la généralisation de la vaccination antigrippale par les pharmaciens d'officine a été à la fois majoritairement pratiquée par les officines du Grand Est et plébiscitée par les patients. Ce dispositif vient renforcer l'offre de vaccination et permet ainsi d'aider à augmenter la couverture vaccinale.

Dr Julien GRAVOULET, pharmacien



Retrouvez les guides d'aide à la prescription des antibiotiques : antibioguide, antibiodentaire et antibioclic sur notre nouvelle application Antibioest, disponible sur l'Apple Store et Android.

<https://guides.antibioest.org/#/>



App Store



Google Play

Pour information, les activités de vaccination doivent être maintenues en situation de confinement dans la mesure du possible.

Adhérez à ANTIBIOEST
Rejoignez-nous !

En complétant le bulletin d'adhésion joint à cette lettre.

Issu d'un consensus fort, le réseau AntibioEst ne peut vivre que par l'adhésion de tous les acteurs concernés par l'antibiologie.

Renvoyez rapidement votre bulletin sous enveloppe à fenêtre accompagné de votre règlement.

Bulletin d'adhésion 2020

À glisser dans une enveloppe accompagné de votre règlement

Je souhaite adhérer à l'Association du Centre de Conseil en Antibiothérapie du Grand Est

J'adresse ci-joint ma cotisation pour l'année 2020

Montant : (cochez la case correspondante)

- 600 € pour les CHU/CHR
- 300 € pour les CHG/ESPIC/Cliniques
- 150 € pour les Moyen Long Séjour/Retraite médicalisée
- 300 € pour les Associations professionnelles
- 15 € en adhésion individuelle

À retourner à :

ANTIBIOEST

Mme Christine Barthélemy
Secrétariat du réseau AntibioEst - Maladies infectieuses
Bâtiment des spécialités médicales Philippe CANTON
Hôpitaux de Brabois - Rue du Morvan
54500 VANDŒUVRE-LES-NANCY





Comment améliorer la couverture vaccinale ?

Il existe en France une relative défiance à l'égard de la vaccination, qui se traduit par une couverture insuffisante pour certains vaccins, susceptible de conséquences infectieuses graves. En 2016 à la demande de la Ministre de la Santé, un Comité d'orientation sur la vaccination a analysé les facteurs en cause et a élaboré des recommandations d'actions pour remédier à cette situation en s'appuyant sur les propositions d'un jury de citoyens et d'un jury de professionnels de santé. Le Comité a recommandé une mobilisation résolue et durable des autorités de l'Etat afin de mettre en place un plan d'action en faveur de la politique de prévention des infections par la vaccination, associant tous les acteurs impliqués.

Après la simplification du calendrier vaccinal, la principale mesure effective a été d'élargir l'obligation vaccinale de trois à onze maladies pour tous les nourrissons nés depuis le 1er janvier 2018.

Parmi les autres mesures mises en œuvre : transparence de l'information et des liens d'intérêts des experts sur le site de la HAS, diffusion à partir du **site web vaccination-info-service.fr** d'informations fiables à destination du grand public et du personnel de santé, **développement de la formation** initiale et continue des soignants, **facilitation du parcours vaccinal** en rendant

possible la vaccination grippe par les pharmaciens, les infirmières et les sages-femmes, extension prochaine du vaccin HPV aux garçons.

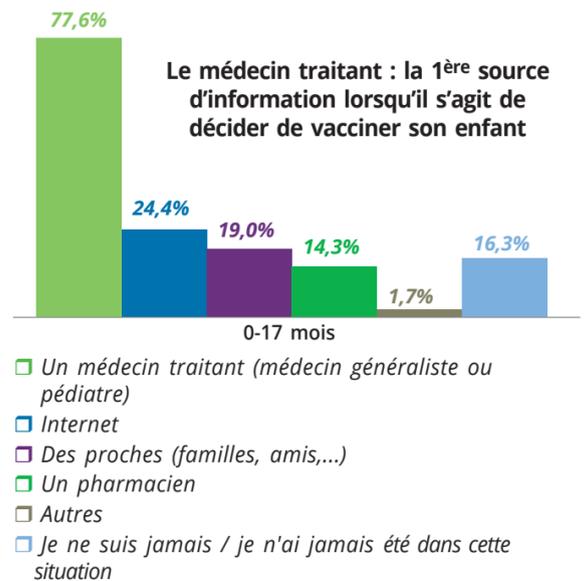
Sans surprise, **les couvertures vaccinales ont toutes progressé, même si des efforts restent à faire.** Une augmentation qui s'explique aussi par la menace pesant sur les parents négligents ou réfractaires qui priverait leur enfant d'une admission en crèche ou à l'école. La part de nourrissons ayant reçu un vaccin hexavalent (diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, *Haemophilus influenzae* de type b et hépatite B) dépasse désormais 95% et toutes les études montrent **une restauration de la confiance après les conseils de son médecin traitant** ainsi qu'une adhésion forte de cette mesure d'obligation vaccinale par les médecins.

Le premier motif de défiance reste la peur des effets secondaires que chaque professionnel de santé doit aider à dépasser même si la perception de l'utilité des vaccins est meilleure.

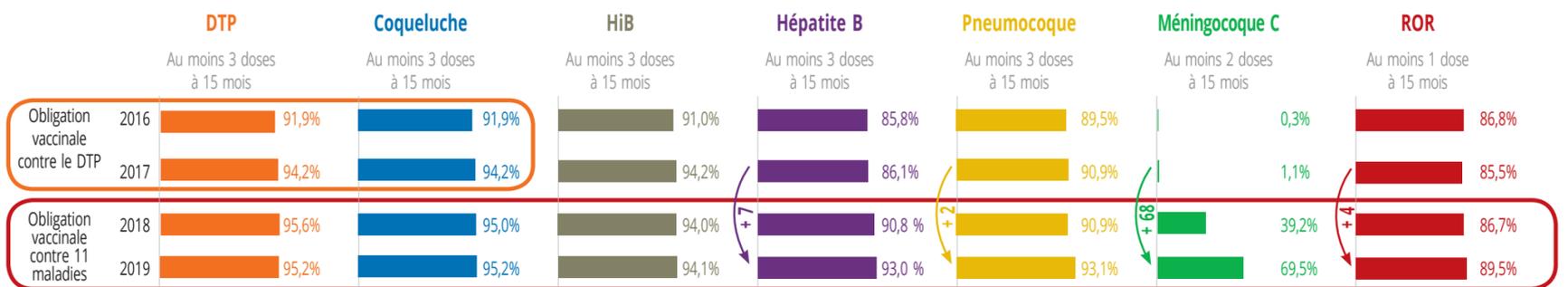
Reste encore à améliorer le rappel de la vaccination ROR, à faciliter le suivi du calendrier vaccinal par la généralisation d'un carnet électronique tel que celui disponible sur le site mes.vaccins.net, **à restaurer la confiance** auprès des infirmières et aides-soignantes.

Le travail est long mais gageons qu'une fois l'épreuve de coronavirus terminée le bénéfice de la vaccination s'imposera à tous.

Professeur **Thierry MAY**, Infectiologue, coordonnateur d'AntibioEst



Evolution des couvertures vaccinales à 15 mois de 2016 à 2019



Vaccination contre la rougeole : comment faire pour y arriver ?



Le nombre de cas de rougeole ne cesse de croître annuellement au niveau mondial avec d'importantes flambées sur tous les continents et **l'OMS recense plus de 100 000 morts de rougeole par an. Alors que les épidémies pourrait être évitées grâce**

un taux de couverture vaccinale pour la deuxième dose supérieure à 95 %, ce taux reste globalement inférieur à 70 %. En France en 2019 c'est près de 3000 cas qui ont été déclarés, chiffre le plus élevé pour l'Europe et lié à un taux de couverture vaccinal trop faible pour la revaccination des enfants.

Une étude nancéenne (thèse de Claire Jacobs, en cours) a été menée pour déterminer les mesures les plus adaptées à l'amélioration de la couverture vaccinale. Un questionnaire sur la politique vaccinale de chaque pays a été adressé à 118 pays. À partir de 68 réponses obtenues il apparaît que les mesures corrélées avec la couverture vaccinale la plus élevée sont celles qui raccourcissent le circuit de vaccination : **administration du vaccin au cabinet du médecin traitant, dans les écoles, les dispensaires ou par les infirmières et les pharmaciens.** Les pays qui ne disposent pas de ces facilités recourent parfois à des méthodes coercitives assorties de sanctions financières ou civiques. En effet, Le caractère obligatoire de la vaccination et sa gratuité sont également corrélés avec un taux de couverture plus élevée.

Cette étude démontre que la lutte contre la rougeole passe par une série de **mesures permettant de vacciner tous les enfants en améliorant le parcours vaccinal grâce une meilleure accessibilité du vaccin et une facilitation du parcours notamment auprès des populations les plus fragiles socio-économiquement.** Au vu de la situation actuelle en France, la mise en place de ces mesures associées à une meilleure information sur la maladie et la vaccination mériteraient d'être mise en **place.**

Pr Jean-Marc BOIVIN, médecin généraliste



Soignants et vaccination antigrippale : comment faire mieux ?

En 2019, la **couverture vaccinale antigrippale** des professionnels de santé pour la saison a été estimée à **35 % dans les Etablissements de Santé (ES)**, variable selon les professions (médecin 67 % ; sage-femme 48 % ; infirmier(e) 36 % ; aide-soignant(e) 21 %). Dans les EHPAD, la couverture était inférieure, estimée à 32 %.

Interrogés sur les raisons principales de non-vaccination contre la grippe, les professionnels non vaccinés ont le plus souvent mis en avant un «doute de l'efficacité du vaccin» (50 %) et une « crainte des effets secondaires du vaccin » (40 %).

Des mesures spécifiques mises en place au sein des ES ou des EHPAD, destinées à promouvoir la vaccination ou à faciliter la disponibilité du vaccin, ont permis d'améliorer les couvertures vaccinales des professionnels en dépassant 50 %.

Les **mesures mises en place par les ES** étaient de plusieurs ordres :

- organisation d'une **vaccination gratuite pour le personnel** au sein de la médecine du travail, des services, de lieux facilement fréquentés comme la cafétéria (stands de vaccination), par des équipes mobiles de vaccinateurs, sur des plages horaires de jour et de nuit avec un gain de 39 % ;
- **promotion de la vaccination antigrippale** des professionnels (affiches, jeux ludo-éducatifs, séances collectives d'information) avec un gain de 21 % ;
- production de contenus pour promouvoir la vaccination avec des **informations sur les vaccins, la grippe, le bénéfice de la vaccination** pour les patients et pour soi-même ;
- nomination de **référénts vaccination** au sein de l'ES et création d'un groupe pluridisciplinaire, avec un gain de 19% ;
- et réalisation d'une **analyse des freins** organisationnels à la vaccination avec un gain de 44 %.

Ainsi au CHRU de Nancy, la dernière campagne de vaccination antigrippale 2019-2020, plus « pro-active », a permis d'augmenter le taux de vaccination des soignants de 8 %.

Il est possible que pour toutes ces modalités un effet de groupe soit observé, la motivation des uns influençant celle des autres sachant que la vaccination contre la grippe des professionnels de santé doit dans tous les cas s'intégrer dans une démarche globale de prévention du risque infectieux relayé dans les ES par le service de santé au travail.

Référence :

Santé Publique France. Vaccination : couverture vaccinale antigrippale chez les professionnels de santé. Bulletin de Santé Publique, Edition nationale ; avril et octobre 2019.

Drs Maud CRETON, Cécile POUSSEL, médecins du travail, CHRU Nancy, et Florence LIEUTIER-COLAS, pharmacien, coordinatrice AntibioEst

La lettre du réseau d'antibiologie Grand Est
ANTIBIOESTinfos
www.antibioest.org

Directeur de la publication : Christian RABAUD
Conception graphique : Youpositif
Mise en page : Daniel Fernandes
Impression : Lorraine graphic
Ce numéro a été tiré à 11 750 exemplaires
ISSN 2649-8480

Je soussigné(e)
M - Mme
(rayer la mention inutile)

NOM : Prénom :
Fonction : Spécialité :
Adresse professionnelle :

N° de téléphone : E-mail :@.....

NOM de l'établissement ou de l'association :
Adresse de l'Etablissement ou de l'Association :

par Chèque bancaire ou postal Virement bancaire Mandat administratif

IBAN : FR76 1470 7034 0032 2212 2429 114 - BIC : CCBPFRPMTZ

Banque : Ville ou centre :

N° du chèque Libellé au nom de «Association AntibioEst»

Je désire recevoir un reçu de ma cotisation Date :/...../..... Signature

oui non

Inscrivez-vous à notre newsletter
via notre site internet :

www.antibioest.org

↳ Qui sommes nous ?

↳ Recevoir la newsletter

Et suivez-nous
sur notre compte Twitter :

@antibioest